

VISION :

Un monde sans mariages d'enfants où les filles peuvent exercer leurs droits et réaliser leur plein potentiel.

IMPACT

Les filles sont libres de décider si elles veulent se marier, ainsi que quand et avec qui.

Les filles déjà mariées (ou l'ayant été par le passé) mènent une vie autonome et en bonne santé.

RÉSULTATS

Les filles vulnérables au mariage des enfants participent davantage aux décisions qui les concernent, notamment au sujet du mariage.

Les filles sont plus à même d'éviter les grossesses précoces, de refuser les rapports sexuels non désirés et d'avoir des rapports sexuels consentants, sans risques et en connaissance de cause si elles le souhaitent, quel que soit leur état matrimonial.

Les filles déjà mariées sont mieux protégées contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements.

Les filles déjà mariées ont accès à des services de soutien de tout genre et les utilisent.

Les filles déjà mariées ont un meilleur accès au divorce, à l'annulation du mariage et à la garde des enfants.

Les filles ont accès à de meilleures perspectives d'éducation et d'émancipation économique.

Les prestataires de services agissent davantage pour prévenir les mariages d'enfants et répondre aux besoins des filles déjà mariées (ou l'ayant été par le passé).

Les adolescentes et les jeunes femmes ont moins de grossesses non désirées et de besoins de contraception non satisfaits.

Les forces de l'ordre renforcent la mise en œuvre et le respect des cadres juridiques et utilisent efficacement l'appareil judiciaire pour prévenir le mariage des enfants et protéger les filles déjà mariées.

Les juges possèdent des directives pour l'application de mesures d'atténuation lorsqu'il est question d'accorder une dérogation de mariage avant l'âge minimum légal.

Les autorités utilisent davantage les systèmes d'enregistrement civil pour les naissances et les mariages.

EFFETS

LES FILLES

- Les filles connaissent leurs droits et sont en mesure de les exercer et de remettre en question les normes de genre néfastes.
- Les filles peuvent développer une solidarité mutuelle par l'entremise de groupes de pairs et d'actions collectives.
- Les filles et les femmes peuvent tirer parti des possibilités économiques et de la transformation des rôles de genre.
- Les filles déjà mariées (ou l'ayant été par le passé) ou en union informelle ont un meilleur accès aux services essentiels, notamment en ce qui concerne la santé, la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'éducation, l'éducation complète à la sexualité, la protection de l'enfance, le soutien face aux violences de genre, l'aide économique et l'assistance juridique.

LES FAMILLES ET LES COMMUNAUTÉS

- Les familles, les communautés et les jeunes sont conscient-e-s de l'impact néfaste du mariage des enfants et des unions informelles, ainsi que des autres choix de vie qui s'offrent aux filles.
- Les familles, les communautés et les jeunes respectent et encouragent les possibilités autres que le mariage des enfants.
- Les familles et les communautés, y compris les garçons et les hommes, ne sont pas favorables au mariage des filles pendant l'enfance et comprennent les conséquences négatives sur le bien-être des filles.
- Les familles et les communautés respectent les droits des filles et encouragent ces dernières à participer aux décisions qui les concernent.
- Des changements visibles de normes sociales s'opèrent au sein des familles et des communautés. Elles se détournent du mariage des enfants et appuient l'égalité des genres.

LES SERVICES

- Les filles ont un meilleur accès à une éducation formelle et informelle de qualité dans un environnement sûr.
- Les filles déjà mariées (ou l'ayant été par le passé) ont un meilleur accès à des services de santé, notamment de santé maternelle et mentale.
- Les filles ont davantage accès à des services de santé sexuelle et reproductive, y compris à un avortement sans danger.
- Les systèmes juridiques, judiciaires, de protection de l'enfance et de prévention de la violence basée sur le genre ont les moyens de prévenir le mariage des enfants, de répondre à ses conséquences et de soutenir les filles qui risquent d'être mariées pendant leur enfance, ainsi que celles qui le sont déjà ou l'ont été par le passé.
- Les filles ont davantage accès à une protection sociale et à un appui aux moyens de subsistance.
- Les filles qui sont enceintes, souhaitent entrer en union ou sont déjà mariées ont davantage accès à un soutien sanitaire, pédagogique, économique et psychosocial.
- Des interventions ciblées sont menées pour identifier et atteindre les filles les plus vulnérables, notamment celles touchées par les conflits et les crises humanitaires.

LES LOIS ET LES POLITIQUES

- Les lois nationales sont conformes aux normes internationales et régionales relatives aux droits humains.
- Un cadre juridique robuste portant sur le mariage des enfants est en place et établit le même âge minimum légal de mariage pour les filles et les garçons, afin de protéger leurs droits.
- Les gouvernements élaborent des cadres stratégiques de soutien pour l'ensemble des ministères et leur attribuent les ressources nécessaires à l'amélioration des possibilités éducatives, économiques et sociales des filles vulnérables au mariage des enfants et des filles déjà mariées.
- Les systèmes d'enregistrement civil des naissances et des mariages sont renforcés.
- Des mécanismes de redevabilité et de suivi efficaces sont en place pour veiller à la réalisation des engagements politiques nationaux, régionaux et locaux.
- La société civile, les filles et les jeunes peuvent influencer sur les politiques et demander des comptes aux entités responsables.
- Les filles marginalisées, enceintes, en union ou mariées ont un meilleur accès à une assistance et à un appui juridiques.

STRATÉGIES

PROMOTION DES DROITS ET DU LEADERSHIP DES FILLES

Une large gamme de programmes investissent en faveur des filles, y compris les plus exclues et marginalisées, de manière à accroître leurs connaissances, leurs compétences et leurs atouts et à appuyer leur pouvoir décisionnel, leurs actions collectives, leurs choix et leur contrôle sur leur avenir.

MOBILISATION DES FAMILLES ET DES COMMUNAUTÉS

Les familles, les communautés et les jeunes contribuent à changer les normes, les mentalités et les comportements qui sous-tendent le mariage des enfants et les inégalités de genre.

PRESTATION DE SERVICES

Les services de qualité de différents secteurs se renforcent mutuellement et sont adaptés aux besoins spécifiques des filles, y compris celles qui sont vulnérables au mariage des enfants ou déjà mariées (ou qui l'ont été par le passé).

ÉTABLISSEMENT ET APPLICATION DE LOIS ET DE POLITIQUES

Il existe un solide cadre juridique et politique de prévention du mariage des enfants et de soutien des filles déjà mariées (ou l'ayant été par le passé) et des filles en union informelle.

STRATÉGIE D'ACCELERATION DU CHANGEMENT

Mettre fin au mariage des enfants et soutenir les filles déjà mariées ou l'ayant été par le passé, exige des efforts soutenus à long terme. A terme, c'est au sein des communautés que le changement aura lieu. Néanmoins le travail avec ces communautés sera plus efficace s'il est appuyé par une action collective aux niveaux national, régional et international. L'action collective de la société civile et la mise en œuvre efficace de stratégies féministes promouvant l'égalité des genres nécessitent l'allocation de ressources suffisantes. Toute personne œuvrant à l'égard du mariage des enfants se doit d'évaluer ses programmes, d'échanger sur les approches prometteuses et de coordonner son travail de manière à en maximiser l'impact et la portée. Le mariage des enfants ne peut pas être dissocié de facteurs contextuels. Aussi, le travail pour y mettre fin doit faire partie intégrante des initiatives visant à réaliser des objectifs plus généraux de développement et de défense des droits dans le monde.

PROBLÈME :

Chaque année dans le monde, environ 12 millions de filles sont mariées ou entrent en union pendant l'enfance. Le mariage des enfants dépasse les frontières des pays, des cultures, des religions et des ethnies. La pratique repose sur – et perpétue – les inégalités de genre, le patriarcat (les systèmes contrôlés par les hommes au profit des hommes) et l'idée selon laquelle les filles et les femmes ont moins de valeur que les garçons et les hommes. Le mariage des enfants existe dans un univers d'inégalités, d'oppressions concomitantes et de normes sociales discriminatoires fondées sur des facteurs tels que le genre, l'appartenance ethnique, la classe et l'âge, et est exacerbé par la pauvreté, le manque d'éducation, l'insécurité et les conflits. Le mariage des enfants prive les filles de leurs droits, de leurs choix et de leur capacité à participer à la vie de leur communauté. Cela nuit à l'appartenance prioritaire de développement et freine les progrès vers un monde plus égalitaire, sain et prospère où nous pouvons tous et toutes réaliser notre plein potentiel.